

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025
N° 2025.12.08

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 09 décembre 2025, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	25	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Martine MÉZONNET, Jean-François VIGUÈS, Hervé GRANDJEAN, Josiane MARION, Françoise MASSOUBRE, Francis GAUMY, Aïcha GASSER, Michel PRÉAU, Valérie BERTHÉOL, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME, Josiane TOURNEBIZE

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER représentée par Christian DURANTIN
Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Philippe ROCHETTE représenté par Hervé GRANDJEAN
Cristina MESLET représentée par Martine MÉZONNET
Béatrice STABAT-ROUSSET représentée par Patrick NEHEMIE
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Vivien GOURBEYRE représenté par Nadine DAMBRUN

Absents non représentés

André WALTER

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 063-216300327-20251216-CC2025_12_08-DE

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2025 PREVISIONNELLES 2026

Vu la délibération du 7 novembre 2017 approuvant le rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Charges à Transférer (CLECT) ;

Vu la délibération du 14 novembre 2025 du Conseil métropolitain approuvant les montants définitifs des attributions de compensation 2025 ;

Vu la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 04 décembre 2025 ;

Considérant la régularisation du bilan 2024 et l'actualisation consécutive des services communs ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **31 Voix Pour** et une non participation au vote (Mme Aline Faye) décide :

- **D'APPROUVER** les montants définitifs des attributions de compensation 2025,
- **D'APPROUVER** les montants prévisionnels des attributions de compensation 2026,

 Fonctionnement : 942 427 €

 Investissement : 106 621 €

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN